

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > DATAMAR

---

## DATAMAR



## DATAMAR

Dernière mise à jour :

23.11.2020

### Herbicides

#### Protection des cultures

N° AMM :

2110151



#### Composition:

10 g/l

clodinafop-propargyl

2.5 g/l

cloquintocet-mexyl

800 g/l

prosulfocarbe

Famille chimique:

Quinoléines

Thiocarbamates

#### Formulation:

EC Concentré émulsionnable

#### Mode d'action:

Contact

Herbicide de post-levée précoce sur blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, seigle d'hiver et triticale, d'un haut niveau d'efficacité sur graminées (vulpin, ray-grass, folle-avoine,...), DATAMAR s'utilise en association pour un désherbage efficace et rentable dès l'automne.

Grâce à sa double action racinaire et foliaire, DATAMAR offre une large souplesse d'emploi et une efficacité régulière en post-levée précoce.

## Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)
- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Mentions légales](#)

## [Autorisations et Recommandations](#)

### [DATAMAR Blé Dur d'&#039;Hiver](#)

Blé Dur d'Hiver  
Désherbage

#### Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

**Dose préconisée:** 3 L/ha

**Efficacité:** Efficace

**Stade d'application préconisée:** De 1 feuille à mi-tallage de la culture

## Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

**Dose préconisée:** 3 L/ha  
**Efficacité:** Efficace  
**Stade d'application préconisée:** De 1 feuille à mi-tallage de la culture

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

## DATAMAR Blé Tendre d'&#039;Hiver

Blé Tendre d'Hiver  
Désherbage

## Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

**Dose préconisée:** 3 L/ha  
**Efficacité:** Efficace  
**Stade d'application préconisée:** De 1 feuille à mi-tallage de la culture

## Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
----------------	------------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
<b>Dose préconisée:</b>		3 L/ha					
<b>Efficacité:</b>		Efficace					
<b>Stade d'application préconisée:</b>		De 1 feuille à mi-tallage de la culture					

[L'échelle BBCH pour les céréales](#)

## **DATAMAR Seigle d'&#039;Hiver**

Seigle d'Hiver  
Désherbage

### **Dicotylédones annuelles**

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
<b>Dose préconisée:</b>		3 L/ha					
<b>Efficacité:</b>		Efficace					
<b>Stade d'application préconisée:</b>		De 1 feuille à mi-tallage de la culture					

### **Graminées annuelles**

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
----------------	------------------	-------------------------------	----------------------------	---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
<b>Dose préconisée:</b>		3 L/ha					
<b>Efficacité:</b>		Efficace					
<b>Stade d'application préconisée:</b>		De 1 feuille à mi-tallage de la culture					

## DATAMAR Triticale

Triticale  
Désherbage

### Dicotylédones annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres
<b>Dose préconisée:</b>		3 L/ha					
<b>Efficacité:</b>		Efficace					
<b>Stade d'application préconisée:</b>		De 1 feuille à mi-tallage de la culture					

### Graminées annuelles

Dose autorisée	Commentaire dose	Nombre maximum d'applications	Stade d'application (BBCH)	Délai Avant Récolte (DAR)	Zone Non Traitée aquatique (en m)	Zone Non Traitée terrestre (en m)	Commentaire ZNT
3 L/ha	applications d'automne et d'hiver uniquement	1/an	Min:11 Max:25	DAR F.	5	5	ZNT aquatique de 5 mètres dont Dispositif Végétalisé Permanent non traité de 5 mètres

**Dose préconisée:** 3 L/ha  
**Efficacité:** Efficace  
**Stade d'application préconisée:** De 1 feuille à mi-tallage de la culture

---

## Classement et sécurité

•

Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1<sup>er</sup> juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1<sup>er</sup> juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

•



**SGH07**

•



**SGH08**

•



**SGH09**

Classement

**Mention d'avertissement**

Danger

**Délai de rentrée**

• Pour les travailleurs : 24 Heures

**Mentions de danger**

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - EUH208 - Contient du prosulfocarbe, du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut produire une réaction allergique.
  - EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
-

## Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P280 Porter des gants, un vêtement de protection et des bottes appropriés pendant les phases de mélange, chargement et d'application de la préparation. Dans le cas d'utilisation d'un tracteur à cabine, le port de gants pendant l'application n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation.
- P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Spe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications d'automne et d'hiver.
- Contient du solvant naphta aromatique lourd (pétrole).
- Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture)
- Pour les applications d'automne et afin de limiter la contamination des cultures non cibles : - Dans le cas de cultures non cibles situées à moins de 500 mètres de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ; - Dans le cas de cultures non cibles situées à plus de 500 mètres et à moins d'un kilomètre de la parcelle traitée : ne pas appliquer le produit avant la récolte de ces cultures ou, en cas d'impossibilité, appliquer le produit uniquement le matin avant 9 heures ou le soir après 18 heures, en conditions de température faible et d'hygrométrie élevée. Les cultures non cibles concernées sont les suivantes : - cultures fruitières : pommes, poires - cultures légumières : mâche, épinard, cresson des fontaines, roquette, jeunes pousses - cultures aromatiques : cerfeuil, coriandre, livèche, menthe, persil, thym - cultures médicinales : artichaut, bardane, cardon, chicorée, mélisse, piloselle, radis noir, sauge officinale.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## Conseils d'utilisation

### Préparation de la bouillie

Verser DATAMAR en premier à 50 % du volume d'eau dans la cuve, puis l'huile; agiter après introduction .

### Conditions particulières de mise en oeuvre

Pour renforcer l'efficacité et obtenir un désherbage complet, associer DATAMAR à un partenaire anti-graminées, tenir compte des conditions climatiques : - privilégier une hygrométrie > 60% favorisant la pénétration du produit.- être attentif au vent qui crée des risques de dérive accentués lorsque les gouttelettes sont fines et la pression élevée. - Ne pas traiter si :

- il existe un risque de gelées important ou de fortes amplitudes thermiques ou sur des plantes asphyxiées (sols battus, gorgés d'eau par des précipitations excessives) dans les 8 jours qui suivent l'application.
- en sol filtrant si des précipitations importantes (> 15 mm/j) sont à craindre dans les 48 heures après application.

## **Pulvérisation**

Pulvérisation : Mise en oeuvre entre 100 et 300 l/ha. L'emploi de buses à injection d'air ou à limitation de dérive homologuée dans le cadre de l'arrêté ZNT est obligatoire en travaillant à une pression comprise entre 1 et 3 bars.

## **Volume d'eau**

100 à 300 L/ha

## **Paramètres pression**

1 à 3 bars

## **Délai sans pluie**

1 heure suivant le traitement.

## **Type de buse**

A limitation de dérive

## **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

## **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

Reportez-vous à l'étiquette

## **Urgences**

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.  
Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.



En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.  
Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)





Signalez-nous vos symptômes



Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

## Mentions légales

- DATAMAR® - Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du prosulfocarbe, du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

### Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

DATAMAR® - AMM N° 2110151 - Composition : 10 g/l clodinafop-propargyl \* + 2.5 g/l cloquintocet-mexyl \* + 800 g/l prosulfocarbe \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants, un vêtement de protection et des bottes appropriés pendant les phases de mélange, chargement et d'application de la préparation. Dans le cas d'utilisation d'un tracteur à cabine, le port de gants pendant l'application n'est nécessaire que lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour l'application du produit, utiliser un dispositif homologué pour limiter la dérive de pulvérisation des produits (se référer à la liste actualisée par note de service publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture) SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la

contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Spe3 pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications d'automne et d'hiver.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---